



Canada  
Province de Québec  
MRC des Appalaches  
Municipalité de Saint-Julien

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**Aux personnes et organismes intéressés.**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1. le règlement de concordance numéro 350 amendant le règlement numéro 245 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction est entré en vigueur le 10 septembre 2014 suite à l'émission du certificat de conformité émis par la secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement de concordance numéro 350 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures.

Donné à Saint-Julien, ce 21 novembre 2014

Josée Bournival

Directrice générale/secrétaire-trésorière